

ANNEXE – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DE VITRE COMMUNAUTE

RAPPEL - PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2023 :

n°	Thématique	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Subvention départementale		
					Montant (avec bonification)	bonification	Taux
ENJEU N°1 : Transition énergétique, préservation des ressources et de la biodiversité							
01	TRANSITION ENERGETIQUE	Vitré	Rénovation énergétique du Parc des Expositions à Vitré	630 037 €	126 008 €	non	20,00 %
ENJEU N°3 : Développement de l'offre d'accueil et d'accompagnement pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les publics vulnérables							
01	ENFANCE	Domagné	Création d'une micro - crèche et d'une Maison d'Assistants Maternels à Domagné	1 183 627 €	291 250 €	non	24,61 %
02	ENFANCE	Taillis	Création d'une Maison d'Assistants Maternels à Taillis	projet déprogrammé			
03	ENFANCE	Vitré	Démolition - reconstruction du bâtiment loisirs pluriels / Accueil Périscolaire de la Hodeyère à Vitré	498 519 €	148 975 €	25 000 €	29,88 %
ENJEU N°4 : Accompagnement de l'accès à la culture, à la pratique sportive et développement d'un tourisme durable, culturel, patrimonial et naturel							
01	SPORT	Argentré-du-Plessis	Rénovation et extension du complexe sportif à Argentré-du-Plessis	4 353 055 €	742 500 €	90 000 €	17,06 %
02	SPORT	Châteaubourg	Démolition et reconstruction d'une salle multisports à Châteaubourg	3 727 290 €	538 640 €	75 000 €	14,45%
03	SPORT	Châteaubourg	Création d'un terrain de football synthétique à Châteaubourg	1 027 122 €	155 370 €	non	15,13%
04	SPORT	La Guerche-de-Bretagne	Réalisation d'un skatepark à La Guerche-de-Bretagne	290 582 €	43 587 €	non	15,00 %
05	SPORT	Val d'Izé	Réaménagement du complexe sportif (phase 1) à Val d'Izé	1 094 300 €	164 145 €	nc	15,00 %
06	SPORT/TOURISME	Vitré communauté	Construction d'un préau à la base de loisirs de Haute Vilaine	149 400 €	22 410 €	non	15,00 %
07	CULTURE	Domalain	Construction d'une salle multifonctions à Domalain	1 560 000 €	284 000 €	50 000 €	18,21 %
				TOTAL	2 516 885 €	240 000 €	

PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT 2024 :

Le tableau ci-dessous présente les actions individualisées par thématique et identifiées par le comité de pilotage territorial pour l'année 2024.

n°	Thématique	Maitre d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Subvention départementale		
					Montant	Sollicitation bonus	Taux
ENJEU N°2 : Diversification de l'offre de logements locatifs, notamment par la rénovation et le renouvellement urbain							
01	LOGEMENTS	Bréal-sous-Vitré	Rénovation d'un bâtiment pour créer un logement locatif à l'étage, rue de Bretagne à Bréal-sous-Vitré	250 000 €	37 500 €	nc	15,00 %
02	LOGEMENTS	Erbrée	Réhabilitation d'un bâtiment pour créer 2 logements locatifs à l'étage, 1 place de l'église à Erbrée	450 000 €	67 500 €	nc	15,00 %
03	LOGEMENTS	Étrelles	Rénovation d'un logement communal, 3 rue Julien Caillel à Etrelles	188 319 €	28 248 €	non	15,00 %
04	LOGEMENTS	Saint-Didier	Construction d'une résidence de 8 logements adaptés rue de la Vigne Carrée à Saint-Didier	1 286 631 €	192 995 €	nc	15,00 %
ENJEU N°4 : Accompagnement de l'accès à la culture, à la pratique sportive et développement d'un tourisme durable, culturel, patrimonial et naturel							
08	SPORT	Argentré-du-Plessis	Rénovation d'une salle multisports et transformation d'une salle de gymnastique en dojo à Argentré-du-Plessis	3 506 936 €	420 832 €	oui	12,00 %
09	SPORT	Domagné	Extension de la Halle des Sports à Domagné	1 300 000 €	156 000 €	nc	12,00 %
10	SPORT	Étrelles	Création d'un terrain de football synthétique à Etrelles	1 091 481 €	130 978 €	nc	12,00 %
11	SPORT	Vitré	Création d'un terrain de football synthétique à Vitré	980 935 €	117 712 €	non	12,00 %
12	SPORT	Bais	Création d'un skatepark à Bais	180 000 €	21 600 €	non	12,00 %

13	PATRIMOINE NATUREL	Vitré	Aménagement de la vallée de la Vilaine à Vitré	750 000 €	90 000 €	nc	12,00 %
14	TOURISME	Vitré communauté	Etude pour la création d'aires de service et haltes repos sur l'itinéraire cyclable interdépartemental « La Régalante »	50 000 €	10 000 €	non	20,00 %
ENJEU N°5 : Maintien de l'attractivité des communes par le commerce, les services de proximité et les mobilités douces							
01	MOBILITE DOUCE	La Guerche-de-Bretagne	Aménagement d'une piste cyclable place Raymond David (itinéraire La Régalante) à La Guerche-de-Bretagne	52 000 €	26 000 €	nc	50,00%
02	MOBILITE DOUCE	La Guerche-de-Bretagne	Aménagement d'une piste cyclable faubourg de Vitré (itinéraire La Régalante) à La Guerche-de-Bretagne	55 000 €	27 500 €	nc	50,00 %
03	MOBILITE DOUCE	Saint Didier	Aménagement d'une liaison douce entre Saint-Didier et Châteaubourg	488 748 €	97 750 €	nc	20,00 %
04	SERVICES PROXIMITE	Saint M'Hervé	Construction d'une maison médicale pluridisciplinaire à Saint-M'Hervé	1 035 033 €	207 007 €	nc	20,00 %
				TOTAL	1 631 621 €		

Synthèse	Total	dont bonification
Montant de l'enveloppe 2023-2028	5 621 523 €	562 152,30 €
Montant actualisé de la programmation 2023	2 516 885 €	240 000 €
Montant de la programmation 2024	1 631 621 €	
Montant disponible prévisionnel pour la programmation 2025	1 473 017 €	322 152,30 €

LISTE INDICATIVE DES PROJETS INSCRITS EN PRE-PROGRAMMATION

Thématique de l'action	Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	Montant de l'opération	Année d'engagement prévisionnelle	Sollicitation bonus
ENJEU N°2 : Diversification de l'offre de logements locatifs, notamment par la rénovation et le renouvellement urbain					
LOGEMENTS	Réhabilitation du 8 et 9 place du Cloître pour créer 3 logements sociaux à Champeaux	Champeaux	600 000 €	2025	nc
LOGEMENTS	Construction de deux pavillons par un bailleur social en centre bourg à Visseiche	Néotoa	419 073 €	2025	nc
LOGEMENTS	Création de 5 logements sociaux 14-16 rue Poterie à Vitré	Espacil Habitat	nc	nc	nc
LOGEMENTS	Création de 3 logements dans la maison Boucaud et ses annexes à Gennes-sur-Seiche	Gennes-sur-Seiche	700 000 €	2025	nc
ENJEU N°3 : Développement de l'offre d'accueil et d'accompagnement pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et les publics vulnérables					
JEUNESSE	Rénovation du centre aéré du Moulin de la Haie à Erbrée	Club des Jeunes de l'Aurore	nc	nc	nc
ENJEU N°4 : Accompagnement de l'accès à la culture, à la pratique sportive et développement d'un tourisme durable, culturel, patrimonial et naturel					
SPORT	Salle du Sillon - extension pour un mur d'escalade à Châteaubourg	Châteaubourg	2 000 000 €	2026	nc
TOURISME DURABLE	Création de 2 gîtes dans l'ancien presbytère à Montautour	Montautour	610 000 €	2025	nc
CULTURE	Réalisation d'une micro-folie dans l'ancienne chapelle de la Providence à La Guerche-de-Bretagne	La Guerche-de-Bretagne	400 000 €	nc	nc
CULTURE	Construction d'une médiathèque à Torcé	Torcé	970 000 €	2024	nc
SPORT	2ème phase du complexe sportif à Val d'Izé	Val d'Izé	nc	nc	nc
ENJEU N°5 : Maintien de l'attractivité des communes par le commerce, les services de proximité et les mobilités douces					
OFFRE DE SANTE	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire et de logements	Erbrée	nc	2025	nc

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 2 : Diversification de l'offre de logements locatifs, notamment par la rénovation et le renouvellement urbain

2.1 Rénovation d'un bâtiment pour créer un logement locatif à l'étage, rue de Bretagne à Bréal-sous-Vitré

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : **Commune de Bréal-sous-Vitré**

Responsable politique : **Madame Pascale CARTRON**

Adresse / Tel / email : **5 Rue de la Mairie – 35370 BRÉAL-SOUS-VITRÉ**

Tél. : 02 99 49 42 10 Mail : mairie@brealsousvitre.fr

LOCALISATION DE L'ACTION

(*quartier / commune(s) / EPCI*) **2 Rue de Bretagne**

35370 BRÉAL-SOUS-VITRÉ

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet se situe 2 Rue de Bretagne – Rue des Promenades, dans le centre bourg de Bréal-sous-Vitré sur la parcelle B 0098, où se situe l'ancien commerce. La commune a acquis cette parcelle avec une propriété bâtie en 1992.

Cette propriété était composée d'un local commercial et d'un logement. La commune a transformé cet ensemble en boulangerie comportant un lieu de production, un fournil et un logement.

Au fil des successions de professionnels occupant les locaux, des travaux d'extension ont été réalisés afin d'y installer d'autres activités telles que pâtisserie, chocolaterie et traiteur.

Depuis février 2020, ces locaux ne sont plus occupés, le dernier professionnel ayant cessé son activité sur la commune de Bréal-sous-Vitré. C'était le seul commerce de la commune de sa catégorie.

Aussi, la commune souhaite redynamiser la vie communale en créant un commerce multiservices en location gérance.

Une enquête a été menée auprès des habitants pour connaître leurs souhaits concernant ce projet.

Une réflexion s'en est suivie en tenant compte de cette enquête.

La commune a fait appel à la CCI d'Ille-et-Vilaine pour la location-gérance du commerce et au Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré pour via le choix de la maîtrise d'œuvre une convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage.

Ce projet poursuit deux objectifs, le premier, et le principal, est de revitaliser le centre-bourg en apportant des services à la population avec un point poste, un point chaud (pain, viennoiseries), une épicerie de dépannage, un coin presse.

De ce fait, la commune sera plus attractive vis-à-vis du lancement prochain de la tranche 2 du lotissement du Clos des Lices. Cela s'inscrit dans la continuité de la volonté de la commune d'offrir un cadre de vie agréable à la population comme avec le projet complexe multi-activités regroupant notamment un pôle enfance et une médiathèque, réceptionné en 2019, qui profite également aux associations.

Le deuxième objectif est de créer un lieu de convivialité avec un coin bar et snacking. Différentes animations pourront y être organisées afin de réunir plusieurs générations et/ou permettre une mixité sociale (ex. : soirées à thème).

Dans un souci d'harmonisation du complexe une partie des extensions vont être démolies pour repartir sur une construction neuve. Il sera apporté une attention particulière à garder au maximum les murs périphériques en pierre.

De plus, le conseil municipal a validé les scénarii de rénovation énergétique permettant la meilleure performance énergétique du bâtiment que ce soit sur la partie logement ou sur la partie commerce.

Vu la demande locative importante dans le secteur, il a été décidé que le logement aurait une entrée indépendante, sans lien avec le commerce.

Dans le cadre de la programmation du CDST 2023-2028, seul le logement est présenté.

PARTENARIATS

Caractérisation (Institutionnels / société civile) et niveau d'implication

Articulation avec le volet fonctionnement le cas échéant

- **Agence Départementale du Pays de Vitré**
- **CCI Ille-et-Vilaine**
- **Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré**
- **Vitré Communauté**

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

date démarrage travaux / phasage tranches : **décembre 2023**

date fin travaux : **automne 2024**

date mise en service : **dernier trimestre 2024 (au plus tard 1^{er} trimestre 2025)**

PLAN DE FINANCEMENT

DÉPENSES		RECETTES		
Études et travaux logement	250 000 €	Financements proratisés pour le seul logement à l'étage (hors commerce rez-de-chaussée)		
		État (DETR)	23 196 €	9,28%
		État (Fonds Vert)	26 830 €	10,73%
		Département (Dynamisation Centre-bourg)	18 781 €	7,51%
		Département (CDST)	37 500 €	15,00%
		Vitré Communauté (Fonds de concours)	13 683 €	5,47%
		Autofinancement (fonds propres, emprunt)	130 010 €	52,00%
	250 000 €		250 000 €	100,00%

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 2 : Diversification de l'offre de logements locatifs, notamment par la rénovation et le renouvellement urbain

2.2 Réhabilitation d'un bâtiment pour créer 2 logements locatifs à l'étage, 1 place de l'église à Erbrée

LE MAITRE D'OUVRAGE : **Commune d'Erbrée**

Structure porteuse : **commune**

Responsable politique / Responsable technique : **M. ERRARD**

Adresse / Tel / email : **02 99 49 40 17**

LOCALISATION DE L'ACTION :

1 place de l'Eglise

DESCRIPTION DE L'ACTION

La commune d'Erbrée a acquis une maison ancienne située 1 place de l'église au prix de 110 000 € hors frais de notaire dans le cadre d'un projet de réhabilitation en 2 logements à l'étage, type 2/3 et type 4 (les cellules commerciales ou de service au RdC ne sont pas concernées par la programmation au CDST). L'acte de vente a été signé le 13/09/2021.

Ce bâtiment, frappé d'alignement est une ancienne boucherie. Il est construit en pierre et couverture ardoises et comprend :

- au rez-de-chaussée : une pièce de vie (ancien commerce), un dégagement et une chambre froide, un dégagement desservant un séjour, une cuisine, une salle d'eau, un cellier, un local chaudière et un garage
- à l'étage : trois chambres, une salle de bains et des toilettes
- grenier non utilisé au-dessus
- annexes : une extension et un garage.

Afin de définir son projet et d'en évaluer la faisabilité, la commune a sollicité par le biais de Vitré Communauté le cabinet Villes Vivantes pour réaliser un état des lieux du bâtiment et proposer un scénario d'aménagement. Cette pré-étude a permis de conforter la municipalité sur l'orientation de réaménagement de cet immeuble.

Suite à consultation en procédure adaptée, le groupement Françoise BESCOND / CRESTO MODULES a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.

PARTENARIATS

Vitré Communauté – Département

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Date démarrage travaux : 06/03/2024

Date fin travaux : 02/2025

Date mise en service : 03/2025

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses HT

MO-BET : 45 592 €

Travaux : 404 408 €

Recettes prévisionnelles

Département (Aide CDST) : 67 500 €

Département (Dynamisation CB) : 65 000 €

Maitre d'ouvrage : 317 500 €

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 2 : Diversification de l'offre de logements locatifs, notamment par la rénovation et le renouvellement urbain

2.3 Rénovation d'un logement communal, 3 rue Julien Caillet à Etreilles

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : Commune d'Étreilles
Responsable politique : Marie-Christine MORICE, Maire
02.99.96.62.11 – dgs@etrelles.bzh

LOCALISATION DE L'ACTION

3 Rue Julien Caillet 35370 Etreilles

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Commune d'Etreilles dispose d'un logement communal T5 en centre-bourg, en face de la Mairie.

Il s'agit d'une maison de 120m² avec jardin.

Le logement est actuellement vacant. Il était auparavant loué à une famille de 4 personnes. Le logement est classé en catégorie G. Il ne peut donc légalement pas être mis en location. La maison est dans son jus avec des menuiseries bois simple vitrage, une vieille chaudière à gaz, peu ou pas d'isolation...

De gros travaux de rénovation énergétique et mise aux normes sont nécessaires.

Un audit énergétique a été réalisé par le cabinet FLUELEC pour identifier les travaux à mettre en œuvre pour l'efficacité énergétique :

- isolation des combles
- isolation des murs par l'intérieur
- changement de toutes les menuiseries extérieures en double vitrage
- installation d'un ballon thermodynamique
- installation d'une VMC
- installation d'une pompe à chaleur air-eau et changement des radiateurs
- installation des éclairages à Leds
- mise aux normes électriques
- sécurisation de la cage d'escalier

L'ensemble des travaux ferait passer la maison en catégorie D et apportera un confort thermique et acoustique aux locataires. Des économies seront également réalisées sur le coût des énergies, notamment sur le chauffage de la maison, ce qui est précieux dans ce contexte de crise énergétique.

La Commune a retenu la SCP GESLAND et HAMELOT, Architecte à Argentré du Plessis, pour accompagner les élus dans la rénovation globale de cette maison.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

2023 : étude de définition / faisabilité
2023 : études pré-opérationnelles / maîtrise d'œuvre
2023 : démarrage travaux / phasage tranches
2024 : fin travaux
2024 : mise en service

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses

Travaux : 168 871,00 € HT

Honoraires : 19 448 € HT

Recettes prévisionnelles

Département (CDST) : 28 248 €

Département (Dynamisation du centre-bourg) : 45 000 €

Région : 28 248 €

Commune : 86 823 €

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 2 : Diversification de l'offre de logements locatifs, notamment par la rénovation et le renouvellement urbain

2.4 Construction d'une résidence de 8 logements adaptés rue de la Vigne Carrée à Saint-Didier

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : *commune de Saint-Didier*

Responsable politique : Joseph JOUAULT / Responsable technique : Sabrina COSTE

Adresse : 12 Place de l'Eglise / Tel : 02.99.00.33.08 / email : accueil@saintdidier35.fr

LOCALISATION DE L'ACTION

Le projet des logements se localise en continuité avec les premiers logements adaptés de la commune de Saint-Didier.

Les logements seront situés dans une proximité évidente avec les activités du centre-bourg. Il sera à proximité des zones de commerces du quotidien (boulangerie, boucherie, épicerie, ...) et ses commodités.



DESCRIPTION DE L'ACTION : Développer une offre de logements adaptés à la personne et intergénérationnel

La commune de SAINT-DIDIER prévoit l'opération sous citée, afin d'accroître son offre de logements adaptés de type T2 et T3 situés en centre-bourg.

- Réalisation d'appartements : 4 appartements de type T3 et 4 appartements de type T2
- Réalisation des espaces verts
- Réalisation de places de stationnement

L'opération de construction de logements en centre-bourg vise les objectifs suivants :

- Accompagner la densification urbaine pour limiter l'étalement urbain
- Offrir une mixité urbaine et sociale à travers le type d'habitat (maisons, logements intermédiaires, ou petit collectif) et en mixant les populations (séniors – jeunes couples)
- Maintenir une dynamique en centre-bourg à travers une mixité fonctionnelle (logements, services, commerce)
- Proposer un cadre de vie favorable aux échanges et au bien-être

PARTENARIATS

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

En 2024

Avril : Choix du maitre d'œuvre

Mai : Etudes

Juin/ Juillet : Consultation des entreprises

Sept/ Oct : Analyse des offres

Nov / Déc : Notification des marchés de travaux

En 2025

Début et fin des travaux

Fin 2025 – Réception des travaux et proposition à la location

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement et fonctionnement)

Dépenses HT

MOE-BET : 150 031 €

Travaux : 1 136 600 €

Recettes prévisionnelles

Département (Aide CDST / Aide sectorielle) : 192 995 €

Etat (DSIL) : 200 000 €

Etat (aides à la pierre) : 43 505 €

Vitré Communauté (fonds de concours) : 93 000 €

Vitré communauté (PLH) 18 000 €

Commune : 739 131 €

Fiche-action

<p>ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :</p> <p>Enjeu 4 : Accompagnement de l'accès à la culture, à la pratique sportive et développement d'un tourisme durable, culturel, patrimonial et naturel</p>
<p>4.8 Rénovation d'une salle multisports et transformation d'une salle de gymnastique en dojo à Argentré-du-Plessis</p>
<p>LE MAITRE D'OUVRAGE</p> <p>Structure porteuse : <i>la commune d'Argentré-du-Plessis</i></p> <p>Responsable politique : Jean-Noël Bévière, maire</p> <p>Responsable technique : Arnaud Rousseau, directeur général des services a.rousseau@argentre-du-plessis.fr</p>
<p>LOCALISATION DE L'ACTION</p> <p><i>Argentré-du-Plessis, rue des sports</i></p>
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p> <p>Après une 1ère tranche de travaux pour la construction d'une salle multisports et d'une salle de gymnastique, le présent projet (tranche 2) vise à rénover complètement l'existant : rénovation d'une salle multisports, transformation de la salle de gymnastique en dojo, aménagement d'un hall et de parties communes.</p> <p>L'ensemble des bâtiments existants vont faire l'objet de travaux de rénovation énergétique : rénovation-isolation des toitures, isolation des murs, changement des menuiseries.</p> <p>Un audit énergétique a été réalisé.</p> <p>Les bâtiments ainsi rénovés seront chauffés par une chaudière biomasse.</p> <p>Le complexe sportif a été construit à la fin des années 70. Il ne répond plus aux besoins des usagers et connaît des défaillances techniques. Les bâtiments actuels sont énergivores et les créneaux d'utilisation sont saturés.</p>
<p>PARTENARIATS</p> <p>Projet élaboré en concertation avec le public et les usagers dès les études de programmation : clubs sportifs utilisateurs, enseignants EPS du collège.</p> <p>Présentation du projet dès 2021 à Vitré Communauté, au département d'Ille-et-Vilaine, à la région Bretagne, à l'Etat.</p>
<p>CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION</p> <p>date : études pré-opérationnelles / maîtrise d'œuvre 2019-2021</p> <p>tranche optionnelle d'un projet avec un APD réalisé en 2022</p> <p>démarrage travaux juillet 2024</p> <p>fin travaux sep décembre 2026</p> <p>mise en service janvier 2027</p> <p>La tranche optionnelle n'est pas encore affermie.</p>

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses

Etudes maitrise d'œuvre : 306 936 € HT

Travaux : 3 200 000 € HT

TOTAL : 3 506 936 € HT

Recettes prévisionnelles

Etat (DETR) : 210 000 €

Etat (DSIL) : 200 000 €

Etat (Fonds Vert) : 150 000 €

Région (BVPB) : 300 000 €

Département (CDST) : 420 832 €

Département (équip. sportifs collèges) : 228 673 €

Vitré Communauté (fonds de concours) : 231 242 €

Maitre d'ouvrage : 1 766 189 €

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 4 : Accompagnement de l'accès à la culture, à la pratique sportive et développement d'un tourisme durable, culturel, patrimonial et naturel

4.9 Extension de la Halle des Sports à Domagné

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : *Commune de Domagné*

Responsable politique : Bernard RENO (Maire)

Responsable technique : William BODINIER (dgs)

Adresse / Tel / email : william.bodinier@domagne.fr tél direct. : 02.99.00.00.97

LOCALISATION DE L'ACTION : *Domagné*

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Commune de Domagné souhaite créer une seconde salle des sports adaptée aux activités existantes et répondant aux besoins actuels et futurs. En effet, la démographie communale est dynamique. Ainsi, la population a augmenté de 21% entre 2008 et 2024 passant de 2056 à 2500 habitants. La jeunesse est de fait très bien représentée. L'indice de jeunesse est de 1,7 à Domagné, contre 1,1% en Ille et Vilaine, et 0,8 en Bretagne.

I - PROBLEMATIQUE : UN DEFICIT D'EQUIPEMENT

Du fait de sa progression démographique, les besoins de la population s'étoffent et les équipements à disposition peinent à les couvrir. Quels sont les équipements actuels ?

Aujourd'hui, la commune dispose d'une salle des fêtes de 400 m² faisant office de salle polyvalente où s'entremêlent manifestations festives, activités de danse et d'arts martiaux. L'usage de la salle est parvenu à son seuil de saturation et l'élaboration de son planning d'utilisation est devenu source de conflit, la coactivité étant elle aussi impraticable.

La commune de Domagné dispose également d'une salle de sports avec un grand plateau de plus de 900 m² répondant aux besoins des jeux collectifs et des grandes manifestations, inadapté à la pratique de la danse ou d'activités d'arts martiaux.

Le club de football de l'US Domagné dispose d'un club House à usage exclusif. Il est implanté dans un local attenant à l'actuelle salle des sports. La municipalité souhaite récupérer ce local d'une trentaine de mètres carré pour des besoins de stockage d'équipements sportifs.

II - DESCRIPTIF DU PROJET

Fort de ces 3 constats, la municipalité a donc décidé de construire une nouvelle salle des sports implantée à proximité immédiate de la salle des sports actuelle, conciliant la pratique des arts martiaux (dojo de 162 m²) et de la danse (salle multiactivités de 126 m²). Un nouveau Club House de 37 m² plus grand, plus clair, plus confortable, favorisant les échanges, sera aménagé dans la nouvelle salle. Ces 3 activités disposeront en commun d'un hall d'accueil commun de 45 m², de vestiaires et de sanitaires.

III – OBJECTIFS POURSUIVIS

1) Réaffecter les équipements selon les besoins

La création d'une nouvelle salle de sports permettra de soulager le planning d'utilisation de la salle des fêtes et de réaffecter celle-ci à son usage initial à savoir la pratique de manifestations à caractère festif et culturel. La location de l'équipement aux particuliers ou aux professionnels, impossible faute de créneaux disponibles, pourra reprendre.

De plus, l'activité Judo pratiquée dans la salle des fêtes génèrent des manipulations récurrentes des tapis, source de conflits, et entraînant une mobilisation de bénévoles et du personnel communal non négligeable. Avec la création d'une nouvelle salle, le club de judo disposera d'un dojo dont les tapis resteront à demeure et ne nécessiteront plus de manipulation.

Enfin, la nouvelle salle sera dotée d'une salle multi-activités dans laquelle pourront être pratiquées de la danse et autres activités à dominante corporelle dans un lieu d'une dimension adaptée et dans un environnement propice.

2) Anticiper les besoins

Si la progression démographique perdure, on peut raisonnablement penser que la population de Domagné atteindra 3000 habitants à l'horizon 2030. Cette augmentation sera suivie de besoins qu'il faudra couvrir à moyen terme. Ce nouvel équipement permet d'y répondre par anticipation.

3) Favoriser l'accès de la pratique sportive au public féminin

Cette année plus que jamais en raison de l'organisation des jeux olympiques en France, un coup de projecteur est donné sur les bienfaits du sport. Le ministère des sports s'est d'ailleurs donné l'objectif de développer la pratique sportive féminine, notamment dans les quartiers sensibles, de valoriser le sport féminin et de favoriser l'accès des femmes aux postes à responsabilités dans les institutions sportives. La commune de Domagné participe à sa façon, par la nature des activités accueillies au sein de ce nouvel équipement, à la promotion et au développement du sport à l'égard du public féminin.

4) Conforter les associations locales dans leur développement

La simple existence d'un lieu convivial, accueillant, propre et facile d'accès, participe au développement des disciplines pratiquées en son sein. Ainsi, le judo club et les associations locales (danse, yoga, gymnastique) y trouveront un lieu leur permettant d'assoir et de conforter leurs effectifs dans un espace chaleureux et conçu spécifiquement pour la pratique de leur activité.

5) Compléter l'offre d'équipement à l'échelle du bassin de vie

La présence d'équipements dans les communes doit être réfléchi à l'échelle d'un bassin de vie afin que leur utilisation soit optimisée. L'investissement doit être justifié par sa nature, son emplacement et son dimensionnement. La complémentarité dans ce domaine est donc un facteur essentiel. Ce projet porté par la commune de Domagné vient donc apporter une offre de produit supplémentaire à la population locale et une réponse immédiate à ses besoins.

6) Répondre à un besoin supra-communal

7 à 9 associations sont potentiellement intéressées pour utiliser cet équipement. A ce jour, celles-ci regroupent environ 1130 adhérents dont 1/3 habitent dans des communes limitrophes de Domagné. Ce constat prouve l'intérêt supra-communal du projet car ces associations rayonnent sur un territoire équivalent au bassin de vie.

Mutualiser le nouvel équipement

Le dojo et la salle multi-activités seront utilisées par les associations sportives principalement le soir, le Mercredi, et le weekend. Les deux écoles primaires présentes sur la commune (Ecole publique de la Glycine, et Ecole privée Saint Vincent de Paul,

représentant à elles deux plus de 300 élèves) ont manifesté leur intérêt pour utiliser ce nouvel équipement pour y dispenser des exercices de motricité. De même, le centre de loisirs, accueillant de 50 à 80 enfants sur les mercredis et les vacances scolaires, a également indiqué sa volonté de pouvoir bénéficier des locaux. L'implantation du projet à proximité (moins de 200 mètres du pôle enfance) en fait un lieu facilement accessible pour les enfants.

La modularité des salles établie par la présence d'un mur mobile permet d'entrevoir un usage conjugué et simultané du dojo et de l'espace multi-activités. Ces deux salles seront dotées d'un espace de convivialité, de sanitaires et de vestiaires hommes et femmes.

Le Club Football de l'US DOMAGNE bénéficiera d'un espace à usage de club house, mutualisable avec d'autres usages afin d'avoir un lieu de rencontre et d'échange. Cet espace de 37 m² est modulable grâce à une porte amovible permettant un agrandissement du local avec le hall d'entrée (45 m²).

PARTENARIATS

Associations locales, Fédération départementale de Judo

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

1^{er} semestre 2023 : étude de définition / faisabilité

2^{ème} semestre 2023 : études pré-opérationnelles / maîtrise d'œuvre

Janvier 2024 : Dépôt du PC, lancement des appels d'offres

Juillet 2024 : démarrage travaux

Juillet 2025 : fin travaux

Septembre 2025 : mise en service

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Coût du projet HT		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	85 000	Etat ANS	260 000	19%
Etudes connexes	15 000	Région Bretagne BVPB	195 000	14%
Travaux	1 200 000	Département CDST	156 000	12%
		Vitré Communauté FC	20 000	2%
		Autofinancement	669 000	52%
TOTAL	1 300 000	TOTAL	1 300 000	100%

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 4 : Accompagnement de l'accès à la culture, à la pratique sportive et développement d'un tourisme durable, culturel, patrimonial et naturel

4.10 Création d'un terrain de football synthétique à Etreilles

Structure porteuse : *Commune d'Etreilles*

Responsable politique : Marie-Christine MORICE, Maire

02.99.96.62.11 – dgs@etrelles.bzh

LOCALISATION DE L'ACTION

Les Hairies 35370 Etreilles

Objectifs : Ce nouvel équipement permettra de garantir l'accès à tous les licenciés aux terrains quel que soit les conditions météorologiques, souvent contraignantes pour les entraînements comme pour les matchs (souvent reportés). Par ailleurs le club est en entente avec 4 autres clubs (communes : Erbrée, Mondevert, Le Pertre, Brielles, Saint Germain du Pinel, Gennes-sur-Seiche), communes qui par leur taille ne pourront créer un tel équipement. Cette mutualisation s'inscrit dans l'optimisation du foncier demandé aux collectivités (ZAN). Ce nouvel outil permettra aussi aux deux écoles du 1er degré d'Etreilles de favoriser la pratique sportive ainsi qu'au collège d'Argentré-du-Plessis.

L'objectif du foot 5 est d'attirer d'autres activités pour d'autres publics (ainés Foot en marchant, tournois pour les scolaires, convention Ma santé ma vie (CCAS Vitré)).

Volonté de créer un équipement responsable : le choix s'est porté sur un terrain avec un remplissage organique (naturel, en rafle de maïs) qui convient au niveau du club et au taux d'utilisation prévu.

Publics concernés : Club de football, écoles d'Etreilles, collège d'Argentré-du-Plessis...

PARTENARIATS

Caractérisation (Institutionnels / civile) et niveau d'implication

Articulation avec le volet fonctionnement société le cas échéant

Public (Financeurs - subventions)

Portage mairie (investissement)

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

2023 : étude de définition / faisabilité

2023/2024 : études pré-opérationnelles / maîtrise d'œuvre

Mai 2024 : RAO

15 juillet 2024 : démarrage travaux / phasage tranches

Début novembre 2024 : fin travaux

Novembre 2024 : mise en service

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses	Montant	Recettes prévisionnelles	Montant
Travaux	1 068 981 €		
Maîtrise d'œuvre	22 500 €	DETR	210 000 €
		CDST	130 978 €
		Fond de concours	132 337 €
		ANS	
		Autofinancement	618 166 €
Total	1 091 481 €	Total	1 091 481 €

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 4 : Accompagnement de l'accès à la culture, à la pratique sportive et développement d'un tourisme durable, culturel, patrimonial et naturel

4.11 Création d'un terrain de football synthétique à Vitré

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : Mairie de Vitré

Responsable politique : Fabrice Heulot

Responsables sur ce dossier :

Olivier Allain – Responsable service espaces verts - olivier.allain@mairie-vitre.fr

Sylvie Gallon – Responsable service sports et animations – sylvie.gallon@mairie-vitre.fr

Mairie de Vitré – Hôtel de Ville – 35500 Vitré

02.99.74.27.49

LOCALISATION DE L'ACTION

Complexe sportif de la Mélinais – 39 rue de Balazé – 35500 Vitré (propriétaire Mairie -de Vitré)

DESCRIPTION DE L'ACTION

La ville a souhaité réaliser un nouveau terrain synthétique de football, au regard de la pratique très développée sur Vitré et d'un terrain existant qui arrive à usure.

La ville dispose d'un terrain synthétique depuis 1995, au complexe des Promenades. Le terrain initial a été complètement rénové en 2009. Confirmé en homologation en 2019 et pour 10 ans en termes de performances sportives, il ne le sera plus en mars 2030, vu son degré d'usure.

Le site de St Etienne est également équipé d'un terrain synthétique depuis fin 2019. Le site de la Mélinais, n'étant pas doté de ce type de structure et au regard de son activité football a été retenu pour ce projet

Le complexe sportif de La Mélinais est dédié à la pratique du football. Outre les vestiaires et le clubhouse, il se compose de 4 terrains.

Deux de ces terrains sont gazonnés et deux stabilisés. Trois terrains sont éclairés pour l'entraînement (les deux stabilisés et un terrain en herbe).

Un seul de ces terrains (le terrain de compétition en herbe non éclairé) est aux dimensions réglementaires actuelles (105 x 68). Le terrain le plus petit mesure 50 x 30 (stabilisé) et les deux autres mesurent 104 x 67 pour le terrain en herbe et 100 x 60 pour le stabilisé, les deux éclairés).

Par ailleurs l'éloignement des vestiaires est un handicap pour une homologation supérieure au niveau T4.

Les temps de jeux sur les deux terrains en herbe sont limités en particulier en hiver, malgré la présence d'un drainage renforcé. Les terrains stabilisés offrent une possibilité de replis lors de conditions météo défavorables, mais la nature du revêtement n'est pas trop appréciée des pratiquants. La topographie du site avec une pente du terrain naturel assez marquée est un facteur qui limite les possibilités.

Dans ce cadre, la ville a eu la volonté de transformer un terrain existant sur le site de La Mélinais par un terrain synthétique avec pour objectifs :

- de proposer une installation dédiée à la pratique du football en entraînement et en compétition en remplacement du terrain synthétique des Promenades
- de développer la pratique du football féminin
- d'offrir des temps de jeux augmentés
- de disposer d'un terrain aux dimensions homologuées
- - de conforter la pratique sportive dans le quotidien des Vitréens

PARTENARIATS

La ville sera accompagnée sur la mission de maîtrise d'œuvre par la société OSMOSE

Les clubs locaux seront sollicités sur le choix du remplissage de la surface synthétique, des visites seront organisées sur d'autres réalisations récentes.

L'occupation des espaces à la réception des travaux sera établie en concertation avec les clubs sportifs locaux et les établissements scolaires.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

- Septembre 2022 : Validation du programme
- Novembre 2022 : Consultation maîtrise d'œuvre
- Septembre-octobre 2024 : Etudes de maîtrise d'œuvre
- Novembre 2024 : DCE – Consultation
- Avril 2025 : Début des travaux
- Octobre 2025 : Livraison de l'équipement

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement et fonctionnement)

Dépenses : 980 935 € HT

Recettes prévisionnelles

Département :	117 712 €
Etat (DETR) :	294 280 €
Autres (FAFA) :	30 000 €
Maitre d'ouvrage :	538 943 €

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 4 : Accompagnement de l'accès à la culture, à la pratique sportive et développement d'un tourisme durable, culturel, patrimonial et naturel

4.12 Création d'un skatepark à Bais

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : *Commune de BAIS*
Responsable politique : Nathalie CLOUET, Maire
Responsable technique : Valérie BIDOIS, DGS
Adresse : 10 rue du Chanvre 35680 BAIS
Tel : 02 99 76 30 26
Email : ville@bais35.fr

LOCALISATION DE L'ACTION : pas de consommation d'espaces naturels

Complexe sportif 35680 BAIS

Le projet n'engendre aucune consommation d'espaces naturels car la parcelle est déjà imperméabilisée. Le Milleclub va être démolit (permis de démolition obtenu).

DESCRIPTION DE L'ACTION

CONTEXTE

Le skatepark est une aire destinée à différentes pratiques de sports de glisse à la mode : du skateboard, du BMX, de la trottinette et du roller. Les réseaux sociaux présentent de nombreuses vidéos amateurs de ces pratiques. Les derniers jeux olympiques ont présenté au grand public ces sports de glisse.

Les skateparks se sont développés en milieu urbain depuis une vingtaine d'années. Ils répondent aux besoins d'un public jeune comme quarantenaire amateur de sports de glisse et permettent de développer un lieu de rencontres et d'échanges. De plus, la mise en place d'éléments en libre-service est très appréciée car elle n'est pas soumise à l'obligation d'adhésion à une association sportive.

Dans notre commune, les jeunes habitants pratiquent ces sports dans la rue et ne disposent pas d'une infrastructure dédiée. Cette pratique sauvage est dangereuse et elle s'est accentuée depuis que les revêtements de voirie ont été refaits. En effet, les utilisateurs de skates, rollers, trottinettes et BMX apprécient particulièrement les surfaces sans imperfections. Le Conseil Municipal des Jeunes a proposé ce projet de Skatepark. La Commune de BAIS a par conséquent décidé d'aménager un skatepark. Ce skatepark sera un complément à l'offre de loisirs et de sports de la commune.

CHOIX DU SITE

Les élus de la Commission Sports ont choisi d'implanter ce futur skatepark en extérieur au sein du complexe sportif qui comprend les deux terrains de football, un terrain de tennis extérieur, une table de tennis de table, un fitness park, un terrain multisports et une salle des sports récemment rénovée. L'école Jacques Prévert et le centre de loisirs Pêlé Mêle sont à proximité immédiate de cette zone dédiée aux sports. Il y a une trentaine de places de stationnement à 100 m du site.

Le terrain choisi pour l'implantation du skatepark est en zone urbaine non loin de lotissements (mais pas trop près pour éviter des nuisances sonores) et du centre bourg. Il est donc facilement accessible pour les jeunes, notamment par des liaisons piétonnes. Le skatepark s'étendra sur 600 m2.

PUBLIC VISE – PROJET SUPRA COMMUNAL

Le public visé par cette structure est très varié. Le skate-park profitera aux habitants de BAIS et à ceux des communes voisines.

Les 3-10 ans scolarisés dans les deux écoles maternelles et primaires. Ils sont environ 350 sur la commune. Certains fréquentent le centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. Ils sont nombreux à posséder une trottinette ou des rollers. Ce sont des habitants de BAIS et des habitants des communes voisines.

Les 10-18 ans, collégiens et lycéens, adeptes du skateboard et BMX.

Les jeunes adultes

Les familles

Un des objectifs de ce futur skatepark est de créer un lieu de rencontres pour les jeunes. Il est prévu d'implanter des bancs en dehors de la zone de glisse pour favoriser la convivialité et permettre aux parents d'avoir une vue d'ensemble et de surveiller les plus jeunes.

CHOIX DES MODULES

Un cabinet de maîtrise d'œuvre, bureau d'études spécialisé dans ce type de projets, a été désigné pour accompagner les élus pour l'élaboration du skatepark.

La commission a choisi d'une part des modules destinés aux débutants et d'autre part de modules plutôt accessibles à des sportifs plus expérimentés pour la réalisation d'acrobaties.

PARTENARIATS

*Caractérisation (Institutionnels / société civile) et niveau d'implication
Articulation avec le volet fonctionnement le cas échéant*

Les deux écoles Jacques Prévert et Notre Dame d'Alliance et le Centre de loisirs Pèle Mêle. Une association sportive de sports de glisse qui utilisera le skatepark comme terrain d'entraînement sera créée.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Mars 2024 : étude de définition / faisabilité

Juin 2024: APD

Février 2024 : Dépôt du PC

Fin juillet 2024 : Appel d'offres

Septembre 2024 : démarrage travaux

Décembre 2024 : fin travaux

Janvier 2024 : mise en service

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses

Etudes, acquisition et travaux : 180 000 €

Recettes prévisionnelles

Département (Aide CDST) 21 600 €

Etat (ANS) : 46 000 €

Maitre d'ouvrage : 112 400 €

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 4 : Accompagnement de l'accès à la culture, à la pratique sportive et développement d'un tourisme durable, culturel, patrimonial et naturel

4.13 Aménagement de la vallée de la Vilaine à Vitré

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : *Ville de Vitré*

Responsable politique : Pierre LEONARDI / Responsable technique : Margaux FLOUQUET-SPIERS

Adresse / Tel / email : Ville de Vitré – CS 70627 35506 VITRÉ CEDEX /

margaux.spiers@mairie-vitre.fr / 06 02 55 08 04

LOCALISATION DE L'ACTION

Vitré – Vallée de Vilaine (secteur SVA / secteur la Grenouillère – 3km)

DESCRIPTION DE L'ACTION

Projet : valoriser et préserver la vallée de Vilaine dans une volonté de réappropriation de cet espace par les vitréens et les touristes.

Enjeux :

- Biodiversité (faune, flore, continuités écologiques)
- Social
- Accessibilité
- Patrimoine

Objectifs :

- Préserver, favoriser et valoriser la biodiversité
- Développer le caractère nourricier de la vallée
- Organiser un espace de respiration accessible à tous pour des usages diversifiés
- Mettre en valeur les paysages associés au patrimoine naturel, historique et bâti de la ville
- Faire de la vallée, un espace de liaisons

Nature des travaux : aménagements paysagers, signalétiques, création de cheminement

Gouvernance :

Le projet s'appuie sur une démarche intégrée, participative et partenariale.

Recrutement d'une MOE

Mise en place d'une commission extramunicipale composée d'élus, agents, associations et riverains. Elle a pour rôle de formuler des propositions et émettre des avis sur tout sujet relatif à la vallée de Vilaine.

Gestion du site à terme en régie

PARTENARIATS

Future convention avec le Département dans le cadre de la labellisation « Espace naturel sensible »

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Concertation réalisée

Etudes préliminaires réalisées

AVP validé

Etude d'impact en cours

PRO validé

DCE : septembre 2024

Travaux : printemps 2025

Fin travaux : printemps 2026

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement et fonctionnement)

Dépenses : 750 000 € (hors acquisitions foncières)

Recettes prévisionnelles

Département : 90 000 €

Maitre d'ouvrage : 660 000 € (hors acquisitions foncières)

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 4 : Accompagnement de l'accès à la culture, à la pratique sportive et développement d'un tourisme durable, culturel, patrimonial et naturel

4.14 Etude pour la création d'aires de service et haltes repos sur l'itinéraire cyclable interdépartemental « La Régalante »

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : Pays de Rennes au titre des partenaires la Destination Rennes et les Portes de Bretagne incluant Vitré Communauté

Structure demandeuse : *Vitré Communauté*

Responsable politique : Teddy REGNIER, Président

Responsable technique : Nolwenn BATAIS,

Responsable du service tourisme et randonnée

Adresse :

16 Bis Boulevard des Rochers - Tel/ 02 99 74 52 61

E-mail : n.batais@vitrecommunaute.org

LOCALISATION DE L'ACTION

(quartier / commune(s) / EPCI)

6 communes de Vitré Communauté : Châtillon-en-Vendelais, Montreuil-sous-Pérouse, Vitré, Argentré-du-Plessis, Saint-Germain-du-Pinel, La-Guerche-de-Bretagne

DESCRIPTION DE L'ACTION

CONTEXTE & OBJECTIFS

Sous l'impulsion de la politique régionale du tourisme en Bretagne, la Destination Rennes et les Portes de Bretagne, composée de 10 EPCI, dont 5 traversés par l'itinéraire cyclable interdépartemental « La Régalante » (V409) inauguré en mars 2024, ont acté pour la période 2023-2025 l'appui au développement touristique de ce nouvel itinéraire.

Les 5 collectivités, dont Vitré Communauté se sont notamment collectivement engagées au renforcement et à la création d'aires de service et haltes de repos de confort et aux aménagements de qualité et utiles pour l'ensemble des usagers ; itinérants, excursionnistes et habitants.

Les objectifs sont multiples :

- Améliorer et singulariser l'expérience « Régalante » de l'ensemble des usagers
- Inciter à l'arrêt et orienter les visiteurs vers les points d'intérêts des territoires traversés,
- Faciliter les ravitaillements dans les centres bourgs/villes à proximité
- Favoriser les rencontres et les mixités d'usages entre les différents utilisateurs

LOCALISATIONS

Les localisations des aires et haltes de service ont été pré-identifiées lors d'une étude menée à l'échelle de l'ensemble de l'itinéraire de la V409 en 2019 par l'agence Inkipit. Elles ont été confirmées par les élus de Vitré Communauté dans le cadre des études de continuités cyclables et sécurisation menées avec le cabinet SDE.

Les futures aires de service identifiées sont :

- Le secteur du lac de Châtillon en Vendelais,
- Le jardin du parc de Vitré,
- Le centre historique de la Guerche de Bretagne.

Les futures haltes repos identifiées sont :

- Le secteur du Lac de la Cantache-Montreuil sous Pérouse,
- Le Jardin du Hill à Argentré du Plessis
- L'ancienne gare de St Germain du Pinel

MODE OPERATOIRE

La **conception de ces aires et haltes repos** prendrait appui sur :

- L'offre déjà existante qui pourra être complétée et améliorée en fonction des attendus des référentiels nationaux (Vélo&Territoires).
- Les valeurs du schéma régional de développement touristique et des loisirs : identité, transition, habitant au cœur des projets, faire converger les initiatives privées et publiques
- Les identités et marqueurs communs aux EPCI de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne : accessibilité (pour tous...), avant-garde (innovation...), duo ville-campagne (connexion des villes et des espaces naturels...). Ces concepts ont pour vocation d'être inspirants et d'apporter une spécificité territoriale aux projets menés dans la Destination.
- Une logique de mixité des usages et de services complémentaires
- Les spécificités des communes d'implantation et les ressources locales.

3 types d'aménagements sont envisagés pour chaque aire et halte de service, pour qu'au-delà de répondre à des seuls besoins premiers lors d'un voyage ou d'une excursion à vélo, ces sites deviennent des lieux d'expérience, générateur de souvenirs, de rencontres entre visiteurs et habitants.

1. Aménagements petits équipements et récurrents

L'aménagement de petits équipements récurrents, en lien avec le référentiel "Vélo et Territoires" et les identités de la Destination Rennes et les Portes de Bretagne. Il concerne les aménagements de types :

- Outils d'interprétation et de valorisation du patrimoine local (naturel, culturel, architectural et immatériel)
- Attaches vélo,
- Poubelles,
- Bancs
- Table de pique-nique

Ces petits mobiliers / équipements pourront se décliner aussi bien sur les aires et haltes de service en projet que sur d'autres sites en lien avec la mise en tourisme de la V409 pour créer une cohérence et marquer l'identité « Régalante ».

2. Aménagements sur-mesure

Pour compléter et différencier les aires de service de la V409 des aménagements sur-mesure sont attendus pour chaque aire de service en fonction des besoins identifiés. Ces aménagements ont pour vocation de compléter l'expérience V409 des usagers en offrant une pause contemplative, immersive, récréative, ludique, pédagogique.

- Création de mobiliers singuliers pour se reposer, flâner, se restaurer, s'abriter, signaler, observer, regarder, s'asseoir, comme du mobilier de détente, points de mire, plateforme, belvédère, jeux pour enfants.
- Restauration de l'existant (bloc sanitaire, table de pique-nique, etc.)

3. Aménagements paysagers

Les aménagements envisagés pourront prendre la forme d'agencement paysager comme des plantations de végétaux, d'arbres, pour renforcer des îlots de fraîcheur, ou définir des modes de séparation des espaces.

METHODOLOGIE

Pour mener à bien ses objectifs, l'élaboration d'un plan guide des aménagements, avec une visée programmatique et une déclinaison pré-opérationnelle nécessite d'être menée avant une phase opérationnelle d'aménagement des aires et haltes repos.

Ce plan guide permettra d'obtenir une vision totale de l'espace de chaque aire et halte de service à travers des esquisses pré-opérationnelles. La réalisation des aménagements pourra être fractionnée dans le temps par les porteurs de projet. Les esquisses seront une vue pluriannuelle des aménagements à réaliser pour chaque aire de service.

PARTENARIATS

Caractérisation (Institutionnels / société civile) et niveau d'implication

Articulation avec le volet fonctionnement le cas échéant

- Région Bretagne : accompagnement financier
- Département d'Ille et Vilaine : propriétaire foncier dans certaines zones. Accompagnement technique. Financier.
- Destination Rennes et les Portes de Bretagne : accompagnement technique de la référente Itinérance cyclable
- Communes concernées par les réalisations : collaborations étroites au stade définition comme travaux
- Partenaires privés (campings proches...) : collaborations au stade définition
- Autres partenaires : Eaux et Vilaine (propriétaire foncier). Liste non exhaustive

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

- 3^{ème} trimestre 2024 : lancement de la consultation
- 4^{ème} trimestre au 1^{er} trimestre 2025 : étude pré-opérationnelle avec un duo aménageur/scénographe
- 2^{ème} trimestre 2025 : choix du scénario d'aménagement
- 3^{ème} trimestre 2025 à 2^{ème} trimestre 2026 : recrutement d'un maître d'œuvre et démarrage des travaux
- 1^{er} semestre 2026 : premières mises en service avant l'été

**PLAN DE FINANCEMENT SUR VITRE COMMUNAUTE
(Investissement et fonctionnement)**

ETUDE

Dépenses

- Études, acquisition et travaux : 50 000 € pour la phase étude pour 6 aires sur Vitré Communauté.

Recettes prévisionnelles

- Département (Aide CDST) : 10 000 €
- Dispositif Destinations / Région : 25 000 € en investissement

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 5 : Maintien de l'attractivité des communes par le commerce, les services de proximité et les mobilités douces

5.1 Aménagement d'une piste cyclable place Raymond David (itinéraire La Régalante) à La Guerche-de-Bretagne

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : Commune de La Guerche de Bretagne

Responsable politique : Elisabeth GUIHENEUX / Responsable technique : Jean-Marie

BETIN jean-marie.betin@laquerchedebretagne.fr

2 rue du cheval blanc, 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE / 02 99 96 21 09

LOCALISATION DE L'ACTION

Faubourg de Vitré, de la RD 178 à la RD 805, 35130 LAGUERCHE DE BRETAGNE

DESCRIPTION DE L'ACTION

I – Aménagements prévus

a) Aménagement d'une piste cyclable place Raymond David

La place Raymond David est essentiellement consacrée à la circulation et au stationnement des véhicules à moteur. L'aménagement à prévoir est la suppression de places de stationnements afin de créer une piste cyclable bi directionnelle en bordure de trottoir. Un espace-vert viendra séparer le stationnement des véhicules et la piste cyclable.

b) Itinéraire « la régالante »

Ces travaux sont sur l'itinéraire de la véloroute « la régالante ». Les travaux énoncés respectent le rapport du cabinet « Abeil » dans son étude de continuité de la véloroute.

7 : Place du Grand Mail

Localisation et enjeux

- La Place du Grand Mail se localise à l'entrée du centre historique de la ville



Existant

Constats

- Marché sur la Place le mardi
- Pas d'accès direct aux commerces pour les cyclistes

Aménagement retenu

- Réorganisation du stationnement pour assurer un site propre vélos et piétons : suppression de 10 places au total + création d'un espace de livraison
- Réduction des étals de marché
- Résine pour déplacements vélos + traversée



Projeté

Linéaire : 120 ml

Estimation : ~ 52 000 €HT

Impact : Fort / Modéré / **Faible**

Temporalité envisagée : 3/6/10 ans

PARTENARIATS
Vitré Communauté

CALENDRIER PREVISIONNEL
2024/2025

PLAN DE FINANCEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Travaux estimés	52 000 €	CDST (50%)	26 000 €
		Auto-financement	26 000 €
Total :	52 000 €	Total :	52 000 €

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 5 : Maintien de l'attractivité des communes par le commerce, les services de proximité et les mobilités douces

5.2 Aménagement d'une piste cyclable faubourg de Vitré (itinéraire La Régalante) à La Guerche-de-Bretagne

LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : Commune de La Guerche de Bretagne

Responsable politique : Elisabeth GUIHENEUX / Responsable technique : Jean-Marie

BETIN jean-marie.betin@laquerchedebretagne.fr

2 rue du cheval blanc, 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE / 02 99 96 21 09

LOCALISATION DE L'ACTION

Faubourg de Vitré, de la RD 178 à la RD 805, 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

DESCRIPTION DE L'ACTION

II – Aménagements prévus

a) Aménagement d'une piste cyclable sur une partie du faubourg de Vitré

Le Faubourg de Vitré, de la RD 805 à la RD 178 est une route départementale en agglomération avec trois voies de circulations dont une réservée pour les manœuvres de tourne à gauche. L'aménagement consiste à supprimer une voie pour réaliser une piste cyclable de 3 mètres séparée de la voie de circulation par une bande d'espaces-verts d'un mètre.

b) Itinéraire « la régالante »

Ces travaux sont sur l'itinéraire de la véloroute « la régالante ». Les travaux énoncés respectent le rapport du cabinet « Abeil » dans son étude de continuité de la véloroute.

13 : Rond-point entrée de ville vers rue de la Bougeoire (Faubourg de Vitré)

Localisation et enjeux

- Le Faubourg de Vitré permet la liaison entre le centre la sortie de la commune. Des entreprises sont implantées le long de cet axe

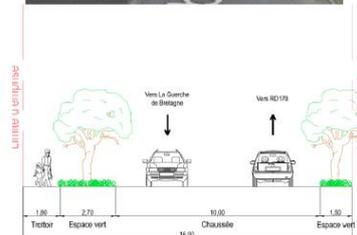
Constats

- Vitesse excessive des véhicules
- Trottoir large de part et d'autre de la chaussée
- Chaussée très large --> 3 voies
- Alignement d'arbres de chaque côté

Aménagement retenu

- Diminution de la chaussée
- Création d'une piste bidirectionnelle côté Ouest en enrobé de couleur
- Maintien du trottoir et de l'alignement d'arbres
- Séparation de la piste et de la chaussée par une bande plantée

Linéaire : 180 ml
Estimation : ~ 55 000 €HT
Impact : **Fort** / Modéré / Faible
Temporalité envisagée : 3/6/**10** ans



Existant



Projeté

PARTENARIATS
 Vitré Communauté

CALENDRIER PREVISIONNEL
 2024/2025

PLAN DE FINANCEMENT

Dépenses		Recettes	
Travaux estimés	55 000 €	CDST (50%)	27 500 €
		Auto-financement (50%)	27 500 €
Total :	55 000 €	Total :	55 000 €

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action :

Enjeu 5 : Maintien de l'attractivité des communes par le commerce, les services de proximité et les mobilités douces

5.3 Aménagement d'une liaison douce entre Saint-Didier et Châteaubourg

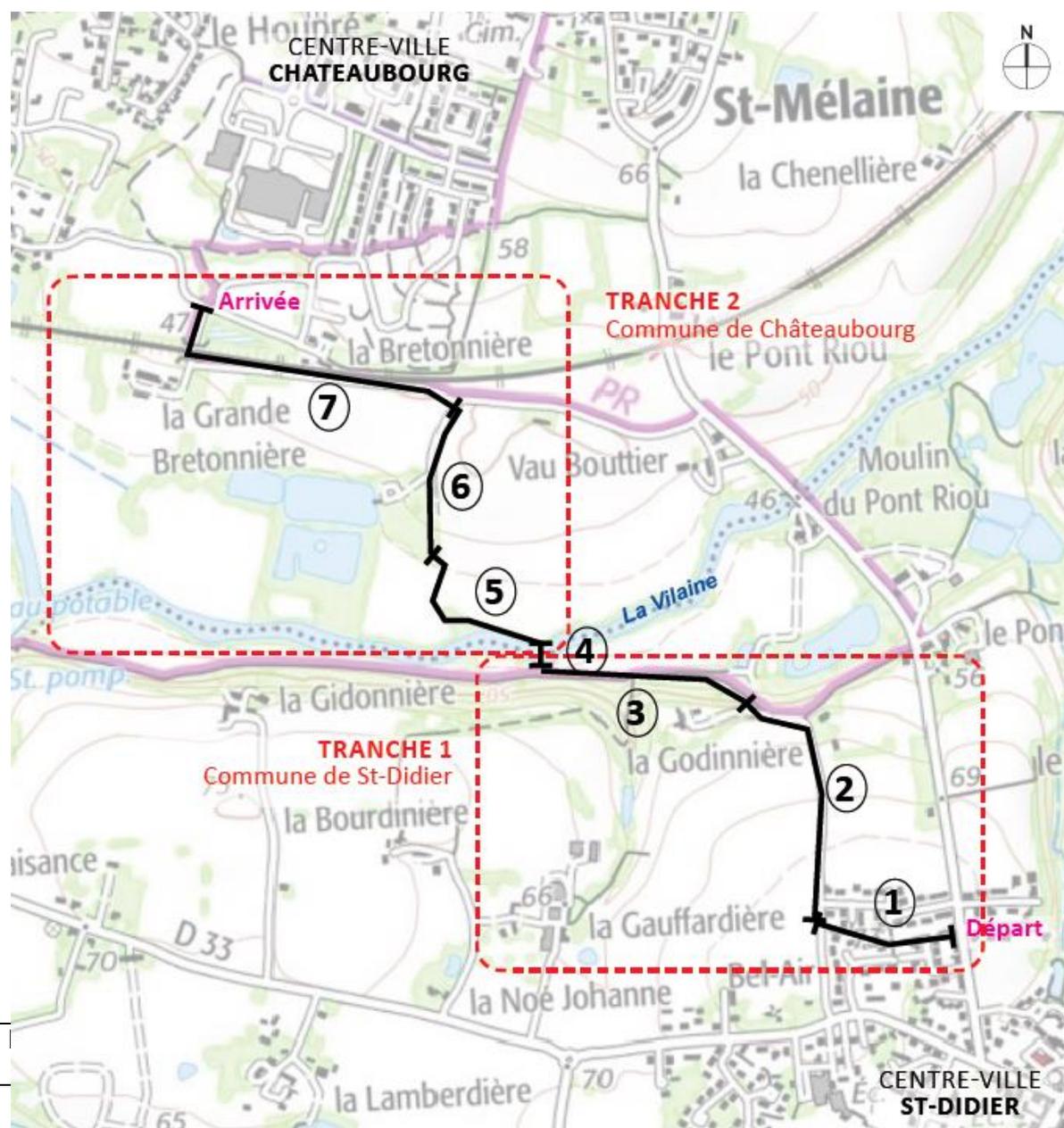
LE MAITRE D'OUVRAGE

Structure porteuse : *commune de Saint-Didier*

Responsable politique : Joseph JOUAULT / Responsable technique : Sabrina COSTE

Adresse : 12 Place de l'Eglise / Tel : 02.99.00.33.08 / email : accueil@saintdidier35.fr

LOCALISATION DE L'ACTION



Dans le cadre de la politique de développement durable, la mairie de Saint-Didier souhaite développer un axe de circulation sécurisé et doux (piétons et cyclistes), non motorisé entre les communes de Saint-Didier et Châteaubourg.

Suite à un sondage des habitants de Saint-Didier, le retour a été très positif pour développer une offre alternative à la voiture pour l'accès aux commerces ou encore à l'accès aux transports en commun (Gare/Bus).

Un préprojet (A sur le plan) a été réalisé sur la rue du Vieux Moulin par la création d'une voie douce (piéton et cycliste) amorçant le projet de voie douce vers la Vilaine, son franchissement et rejoindre Châteaubourg.

Le périmètre du projet (encadré en bleu sur le plan) s'arrête à la passerelle qui sera co-financée avec Châteaubourg.

PARTENARIATS

La Ville de Châteaubourg

Vitré Communauté

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Année 2024	
Avril	Etude géotechnique et étude béton (dimensionnement des culées passerelle)
Avril/Mai	Etude environnementales (cas/cas/loi sur l'eau...)
Année 2025	
Mai	PRO/DCE
Juin	Consultation des entreprises (lot 1 VRD, lot 2 passerelle)
Début Juillet	Analyse des offres
Mi-Juillet	Notification des marchés de travaux
Fin Juillet	OS de préparation (ce qui permet de lancer la fabrication de la passerelle)
Mi-Sept + 1 mois	Démarrage des travaux VRD sur site (secteurs 3 et 4)
Début Novembre	Pose de la passerelle lot 2
Nov/décembre	Travaux VRD secteurs 1 et 2

PLAN DE FINANCEMENT (Investissement)

Dépenses

Etudes et maîtrise d'œuvre : 38 403 € HT

Travaux : 450 345 € HT

TOTAL : 488 748 € HT

Recettes prévisionnelles

Département (CDST) : 97 750 €

DETR, DSIL, Fonds de concours

Maitre d'ouvrage : 390 998 €

Fiche-action

ENJEU du CONTRAT dans lequel s'inscrit l'action : Enjeu 5 : Maintien de l'attractivité des communes par le commerce, les services de proximité et les mobilités douces
5.4 Construction d'une maison médicale pluridisciplinaire à Saint-M'Hervé
LE MAITRE D'OUVRAGE Structure porteuse : Commune de Saint-M'Hervé Responsable politique - Madame Elisabeth BRUN - Maire 02 99 76 70 01 elisabethbrun.maire@saintmherve.fr Responsable technique - Madame Maëva BOUVET 02 99 76 70 01 dgs@saintmherve.fr
LOCALISATION DE L'ACTION Saint-M'Hervé, centre-bourg
DESCRIPTION DE L'ACTION Objet : Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire Objectif : pallier une désertification médicale croissante, encourager les professionnels de santé à se regrouper Fonctionnement : mise en location des locaux Public concerné : tous publics Méthodologie : marché de maîtrise d'œuvre (attributaire : MAGMA) Gouvernance : Mairie de Saint-M'Hervé Lien stratégie locale / projet de territoire : les professionnels de santé intéressés par la construction d'une maison médicale à Saint-M'Hervé se sont regroupés pour former une association, celle-ci a obtenu l'aval de l'ARS Bretagne. Plusieurs communes sont associées à ce projet.
PARTENARIATS <i>Caractérisation (Institutionnels / société civile) et niveau d'implication</i> <i>Articulation avec le volet fonctionnement le cas échéant</i> Les professionnels de santé au sein de l'association participent aux réunions de validation des phases de maîtrise d'œuvre. La mairie a souhaité leur avis sur chaque élément de la maison de santé (bâtiment, agencement, nombre de pièces etc.). L'ARS Bretagne a également été associée et elle a donné sa validation au projet en amont.
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION Fin 2022 : étude de définition / faisabilité Année 2023 : études pré-opérationnelles / maîtrise d'œuvre Mars 2024 : RAO Septembre 2024 : démarrage travaux / phasage tranches Septembre 2025 : fin travaux Mai 2025 : mise en service
PLAN DE FINANCEMENT (Investissement et fonctionnement)

Dépenses 1 035 033 €

Etudes MOE = 71 840.00 € HT

Etudes complémentaires 14 1936 € HT

Travaux = 978 734.00 € HT

Recettes prévisionnelles

Etat = 373 000 € HT

Région = 155 255 € HT

Département (Aide CDST) = 207 007 € HT

Vitré Communauté = 90 000 € HT

Maitre d'ouvrage = 209 771 € HT